

États financiers consolidés

# **LE MUSÉE DU NOUVEAU- BRUNSWICK**

Exercice clos le 31 mars 2012



**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**  
**Comptables agréés**

Frederick Square  
77, rue Westmorland, bureau 700  
Fredericton (NB) E3B 6Z3  
Téléphone (506) 856-4400  
Télécopieur (506) 856-4499  
www.kpmg.ca

Place Marvyn's  
One Factory Lane  
Boîte postale 627  
Moncton (NB) E1C 6N6  
Téléphone (506) 856-4400  
Télécopieur (506) 856-4499

Édifice Harbour  
133, rue Prince William, bureau 300  
Boîte postale 2388  
Saint John (NB) E2L 3V6  
Téléphone (506) 634-1000  
Télécopieur (506) 633-8928

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires du Musée du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Musée du Nouveau-Brunswick (le Musée), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2012, les états consolidés des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Musée du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres comparatifs ont été audités par un autre cabinet de comptables agréés.

Comptables agréés

*KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Le 5 novembre 2012  
Saint John, Canada

# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bilan consolidé

Au 31 mars 2012, avec chiffres correspondants au 31 mars 2011

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2012	2011
<b>Actif</b>						
<b>Actif à court terme</b>						
Trésorerie	39 939 \$	– \$	5 053 \$	6 539 \$	51 531 \$	161 927 \$
Placements à court terme (note 2)	–	–	13 090	195 133	208 223	428 087
Comptes débiteurs						
Clients	48 361	–	6 178	10 209	64 748	62 663
Subventions	5 400	–	136 320	–	141 720	144 244
Sommes à recevoir de la province du N-B	71 109	–	195 816	–	266 925	59 505
Frais payés d'avance	44 832	–	12 032	–	56 864	82 683
Stocks	38 384	–	–	–	38 384	43 745
	248 025	–	368 489	211 881	828 395	982 854
Placements (note 2)	–	–	–	1 540 160	1 540 160	1 342 574
Immobilisations corporelles (note 3)	–	50 175	–	–	50 175	57 965
Collections et acquisitions	2	–	–	–	2	2
	248 027 \$	50 175 \$	368 489 \$	1 752 041 \$	2 418 732 \$	2 383 395 \$

## Passif et soldes des fonds

### Passif à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer	133 326 \$	– \$	73 738 \$	– \$	207 064 \$	217 306 \$
Sommes à payer à la province du N-B	–	–	–	–	–	60 492
Emprunts interfonds	93 590	–	(87 225)	(6 365)	–	–
	226 916	–	(13 487)	(6 365)	207 064	277 798

### Soldes de fonds

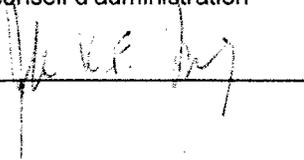
Non grevés d'affectations	21 111	–	–	–	21 111	18 630
Affectations d'origine interne	–	–	69 166	45 580	114 746	85 866
Affectations d'origine externe	–	–	312 810	–	312 810	231 381
Dotations	–	–	–	1 515 270	1 515 270	1 501 718
Gain latent cumulé sur actifs financiers disponible à la vente du fonds de dotation	–	–	–	197 556	197 556	210 037
Immobilisations corporelles	–	50 175	–	–	50 175	57 965
	21 111	50 175	381 976	1 758 406	2 211 668	2 105 597

248 027 \$ 50 175 \$ 368 489 \$ 1 752 041 \$ 2 418 732 \$ 2 383 395 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur :



Administrateur :



# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États consolidés des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos 31 mars 2012, avec chiffres correspondants de 2011

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2012	2011
<b>Produits</b>						
Subventions						
Provinciales	2 189 119 \$	– \$	486 721 \$	– \$	2 675 840 \$	2 246 325 \$
Fédérales	–	–	20 078	–	20 078	142 604
Revenus d'intérêts	2 105	–	46	58 370	60 521	59 269
Fondation Webster	–	–	–	37 245	37 245	41 800
Services du Musée (note 5)	153 893	–	20 942	–	174 835	166 447
Autres octrois	–	–	148 765	–	148 765	284 681
Legs et dons	–	–	74 055	20 095	94 150	124 300
	2 345 117	–	750 607	115 710	3 211 434	3 065 426
<b>Charges</b>						
Salaires et avantages sociaux	1 901 167	–	244 614	–	2 145 781	2 128 207
Matériaux fournitures et services	465 111	–	400 189	14 519	879 819	808 976
Amortissement	–	31 243	–	–	31 243	42 291
Collections et acquisitions	15 898	–	12 327	–	28 225	54 739
Subventions de recherche	–	–	3 000	–	3 000	2 500
	2 382 176	31 243	660 130	14 519	3 088 068	3 036 713
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(37 059)	(31 243)	90 477	101 191	123 366	28 713
Gain (perte) à la vente de placements	–	–	–	(4 814)	(4 814)	20 743
Excédent net (insuffisance)	(37 059)	(31 243)	90 477	96 377	118 552	49 456
Solde du fonds au début de l'exercice	18 630	57 965	298 460	1 730 542	2 105 597	2 011 910
	(18 429)	26 722	388 937	1 826 919	2 224 149	2 061 366
Virement interfonds	39 540	23 453	(6 961)	(56 032)	–	–
Gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente durant l'année	–	–	–	(11 606)	(11 606)	62 893
Ajustement de reclassification pour les gains inclus dans l'État des résultats	–	–	–	(875)	(875)	(18 662)
Solde des fonds à la fin de l'exercice	21 111 \$	50 175 \$	381 976 \$	1 758 406 \$	2 211 668 \$	2 105 597 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2012

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la Province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (« la Loi ») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

## 1. Principales conventions comptables

### (a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans les fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiques par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée du Nouveau-Brunswick et de sa filiale, la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants :

#### (i) Fonds d'administration générale

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidien du Musée.

#### (ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux immobilisations corporelles du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Élément d'actif	Taux
Matériel informatique	33 %
Matériel	20 %
Mobilier	10 %

# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### (a) Présentation des états financiers (suite)

#### (ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Pour l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé sur le nombre de mois durant lequel les actifs peuvent être utilisés.

#### (iii) Fonds affectés

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les suivantes :

*Subventions* - Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

*Ministère du Patrimoine canadien* - Sommes reçues en vertu du programme fédéral d'aide aux musées mis sur pied pour financer des projets spécifiques visant à donner, à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

*Legs et dons* - Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

*Fonds grevés d'une affection d'origine interne* - Sommes affectées par le conseil aux expositions et au renouvellement des galeries et sommes provenant d'activités réalisées par le personnel des sections du conservateur dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

#### (iv) Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée et les produits financiers de ces dotations qui sont grevés d'affectations diverses. Le fonds de dotation comprend différents types de fonds affectés :

*Dons généraux* - Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds sur réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital et les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

*Fonds de dotation par legs* - Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

*Fonds de dotation des collections* - Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

Fonds de dotation affecté à la recherche

*Fonds Matthew* - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.

# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### (a) Présentation des états financiers (suite)

#### (iv) Fonds de dotation (suite)

*Fonds Christie* - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en zoologie.

*Fonds de dotation honorifique* - Ce fonds comprend les fiducies individuelles créées afin de respecter les termes et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.

*Fonds Webster* - Les apports reçus du fonds Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Les revenus d'intérêts provenant de ces fonds sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine externe à être appliqués aux programmes décrits ci-dessus. Les montants approuvés par le conseil à être transférés au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscale pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne.

### (b) Instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées dans l'estimation de la juste valeur des instruments financiers :

En conformité avec le chapitre 3855, « Instruments financiers », comptabilisation et évaluation, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi. Le classement est déterminé par le Musée lors de la comptabilisation initiale de l'instrument, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers du Musée sont classés et évalués comme suit :

<u>Actif/passif financier</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Évaluation</u>
Trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût après amortissement. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période au cours de laquelle le gain ou la perte se produit. Les variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds jusqu'à leur réalisation, et elles sont alors comptabilisées dans l'état des résultats.

# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### (c) Constatation des produits

#### (i) Revenus généraux

Les subventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes du gouvernement sont constatées lorsqu'il y a une preuve qu'il existe un arrangement, que les services ont été rendus et que la perception est raisonnablement assurée. Les legs et les dons sont constatés lorsqu'ils sont reçus. Les autres revenus provenant de la vente de biens ou de la prestation de services sont constatés lorsque la transaction a été exécutée et que le recouvrement final soit raisonnablement sûr.

#### (ii) Revenus des placements

Les revenus des placements comprennent l'intérêt des placements à revenu fixe, les dividendes des placements dans les titres à capitaux propres et les gains et les pertes réalisés sur la vente des placements. Les revenus sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les placements à revenu fixe est constaté pendant la durée de ces placements selon la méthode de l'intérêt réel.

### (d) Placements

Les placements comprennent les titres à capitaux propres et les placements à revenu fixe dont les dates d'échéance sont plus de douze mois après la date de fin d'année. Les placements à revenu fixe arrivant à échéance dans les douze mois suivant la date de fin d'année sont classés comme courants. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et sont enregistrés à leur juste valeur car la direction n'a pas pour principal objectif de générer des profits de la vente des fluctuations à court terme des prix ou de détenir les placements jusqu'à leur échéance. Les coûts de transaction liés à l'acquisition et à la cession des placements sont capitalisés et sont inclus dans les coûts d'acquisition ou réduisent les produits au moment de leur cession. Les frais de gestion des placements sont imputés à l'exercice à mesure qu'ils sont engagés. L'achat et la vente des placements sont comptabilisés selon la comptabilité de la date de la transaction.

### (e) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins tout coût de vente variable applicable. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et autres coûts qui sont directement engagés pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition comprennent le prix d'achat, les droits de douane et les taxes non recouvrables directement attribuables à l'acquisition des stocks.

# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### (f) Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collections sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée couvrent divers sujets qui sont pertinents pour le Nouveau-Brunswick : sciences humaines, archives et recherche, bibliothèque et sciences naturelles. Elles ont été acquises sur une base continue depuis la fondation du Musée en 1842. Les acquisitions en sciences humaines comprennent des artefacts de l'histoire et de la technologie, des beaux arts et des arts décoratifs. Les archives et la bibliothèque de recherche contiennent des matériaux d'archive, des photographies, des monographies, y compris des titres de revue. Les acquisitions en sciences naturelles comprennent des collections géologiques, paléontologiques, botaniques et zoologiques.

### (g) Services contribués

À chaque année, un nombre important de bénévoles contribuent une partie importante de leur temps. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur, les services fournis ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### (h) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et l'amortissement des stocks. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

## 2. Placements

	2012	2011
Placements à court terme		
Bons du trésor	30 725 \$	93 652 \$
Obligations venant à échéance d'ici un an	177 498	334 435
	<u>208 223 \$</u>	<u>428 087 \$</u>
Placements à long terme		
Obligations	867 298 \$	673 002 \$
Titre en capitaux propres	672 862	669 572
	<u>1 540 160 \$</u>	<u>1 342 574 \$</u>

# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

## 3. Immobilisations corporelles

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	256 911 \$	249 708 \$	7 203 \$	7 795 \$
Matériel	397 026	360 618	36 408	40 202
Mobilier	85 997	79 433	6 564	9 967
	739 934 \$	689 759 \$	50 175 \$	57 965 \$

## 4. Produits et charges du Fonds d'administration générale – Comparaison détaillée avec le budget

			2012	2011
			Réel	Budget (non audité)
<b>Produits</b>				
Subventions provinciales			2 189 119 \$	2 171 500 \$
Services du Musée			153 893	199 450
Revenus d'intérêts			2 105	2 500
			2 345 117	2 373 450
<b>Charges</b>				
Salaires et avantages sociaux			1 901 167	2 023 250
Activités			228 681	205 000
Commercialisation et expansion			81 715	70 000
Section du conservateur et bibliothèque			75 124	60 000
Expositions et services techniques			70 222	37 500
Services aux visiteurs			16 240	17 500
Activités communautaires			9 027	10 000
			2 382 176	2 423 250
<b>Insuffisance des charges par rapport aux produits</b>			<b>(37 059) \$</b>	<b>(49 800) \$</b>

# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

## 5. Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants :

	2012	2011
<b>Produits</b>		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	219 629 \$	239 366 \$
Droits d'entrée	102 378	101 021
Location d'installations	21 823	15 738
Cotisations des membres	9 608	10 899
	353 438	367 024
<b>Charges</b>		
Boutique de souvenirs brochures et autres	178 603	200 577
	174 835 \$	166 447 \$

## 6. Risques financiers

### (a) Risque de crédit

Le Musée est exposé au risque de crédit résultant de la possibilité que les parties ne s'acquittent pas de leurs obligations financières, plus précisément, le risque que les émetteurs d'obligations fassent défaut sur le paiement des intérêts ou du principal à l'échéance, ou que les créances du Musée ne soient pas recouvrées. Le risque de crédit sur les obligations est largement atténué par la politique d'investissement du Musée qui permet uniquement l'achat d'obligations de haute qualité. Le risque de crédit sur les comptes clients est amoindri par le fait que 87 % de ces comptes sont avec le gouvernement fédéral, les organismes gouvernementaux ou liés aux obligations mentionnées ci-dessus.

### (b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. La monnaie de fonctionnement du Musée est le dollar canadien. Il peut arriver à l'occasion que le Musée conclue des transactions en dollars américains et n'utilise pas de contrats à terme. Le portefeuille de placements du Musée est investi principalement dans des obligations et valeurs canadiennes et est donc exposé à un risque de change minime.

# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

---

## 6. Risques financiers (suite)

### (c) Risque du marché

Le Musée est exposé au risque du marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché.

Le Musée a une politique de fonds de placement et les investissements du fonds de dotations sont gérés par un gestionnaire de fonds d'investissement professionnel. La politique d'investissement du Musée a été conçue pour s'assurer que les biens du Musée sont investis de manière prudente. Afin d'optimiser le rendement à un niveau approprié de risque, la politique fournit des lignes directrices quant à la diversité, la qualité et la composition des actifs qui est constitué de 0 % - 10 % de trésorerie, 50 % - 60 % de placements à revenu fixe et 25 % - 40 % des titres à capitaux propres.

### (d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Musée est attribuable à son actif portant intérêt. Le Musée n'a aucun passif portant intérêt.

En ce qui a trait à ses placements à revenu fixe, le Musée gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des titres de capitaux propres ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Les placements viennent à échéance à diverses dates allant de juin 2012 à janvier 2017 et produisent de l'intérêt à des taux qui varient entre 2,40 % et 5,25 %.

## 7. Information concernant le capital

Pour ses propres fins, le Musée désigne le capital comme la somme des soldes de ses fonds. Le Musée n'est pas assujéti à des exigences imposées par une source externe sur son capital autre que ses fonds de dotation et ses fonds affectés qui ont été reçus pour des buts précis. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, le Musée a respecté ces restrictions. Les objectifs du Musée dans la gestion du capital est de faire concorder généralement la structure de son capital avec la nature sous-jacente et les conditions des actifs financés et de détenir suffisamment d'actifs nets non affectés pour faire face aux événements financiers négatifs imprévus afin de maintenir une stabilité de la structure financière. Le Musée cherche à limiter au minimum l'exposition au levier financier et aux obligations financières à un taux variable, et à maintenir suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Musée détient des titres négociables à court terme pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités. Les actifs connexes sont investis selon une politique de placement prudente visant à assurer un rendement à long terme lié au marché.

# LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2012

---

## **8. Futurs changements comptables**

Le Conseil des normes comptables a proposé que les organismes sans but lucratif choisissent une des deux séries de normes comptables disponibles et l'applique aux états financiers annuels des exercices financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le Musée évalue les incidences de l'adoption de ces nouvelles normes.